

BILAN DE COMPETENCES

Secteur Bilan Orientation

Prestation d'accompagnement

Objectif

Le bilan de compétences doit permettre « à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » (articles L.6313-10 du Code du Travail).

Conditions d'accès / Pré-requis

Engagement volontaire dans la démarche.

Possibilité d'effectuer la prestation sur ou hors temps de travail, avec ou sans accord de l'employeur.

Contenu

Conformément à la loi du 31/12/1991 et au Code du Travail, la prestation se décline en trois phases :

1) Phase préliminaire : engagement dans le bilan de compétences

Clarification du besoin et des attentes. Information sur les conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2) Phase d'investigation

Bilan personnel et professionnel : analyse du parcours professionnel et/ou personnel, des motivations et des intérêts ; exploration du profil personnel, évaluation des capacités, du potentiel, des connaissances générales et des possibilités de VAE ; étude des postes de travail et des compétences.

Construction de projet : détermination des pistes d'évolution professionnelle et/ou personnelle ; élaboration d'un projet personnalisé et vérification de sa faisabilité ; définition d'un plan d'action.

3) Phase de conclusion : présentation des éléments analysés

Avec le bénéficiaire, élaboration et validation du document de synthèse qui présente les compétences acquises ou à acquérir en fonction du projet professionnel, les potentialités mobilisables ainsi qu'un plan d'action et, le cas échéant, un parcours de VAE et/ou de formation.

Modalités et ressources pédagogiques

Rendez-vous individuels avec le conseiller bilan référent.

Tests de centres d'intérêt, outils d'auto positionnement sur les valeurs et les compétences.

Recherches documentaires sur les métiers, les formations et les débouchés.



Quel public ?

Toute personne s'interrogeant sur son devenir professionnel, son évolution et/ou son projet de formation.



Financement - Coût

Selon votre statut le prix de la prestation et le type de financement peuvent varier. Pour une réponse sur mesure, contactez-nous.



Durée

Prestation individuelle de 24h réparties sur 8 à 12 semaines.



Validation

Document de synthèse remise à l'issue du bilan : les conclusions du bilan de compétences sont la propriété du bénéficiaire.



Lieu(x)

Draguignan, Saint Raphaël, Le Luc, Brignoles, Saint Maximin, Toulon, La Seyne sur Mer

Retrouvez les dates et nombre de places disponibles pour cette formation sur notre site internet

Contact :

Secrétariat Bilan : 04 94 59 18 47 et 04 94 51 85 20

Email : greta.var-raynouard@ac-nice.fr
greta.var-stexunerv@ac-nice.fr



Site Internet

www.legreta.com



RÉSEAU DES GRETA
académie de Nice

N° DÉCLARATION D'ACTIVITÉ 9383P000883

N° SIRET 19830923900038

CODE APE 85 59 A

orientation
certification
conseil
proximité
► FORMATION
qualification
accompagnement
bilan